

POSTULAT URGENT

Auteur PLR, par Sonia Tauss-Cornut
Objet Le Gouvernement doit la vérité aux victimes
Date 05.03.2018
Numéro 5.0311

Actualité de l'événement

Révélations récentes démontrant la connaissance de la pollution au mercure par le Gouvernement

Imprévisibilité

L'omerta du Gouvernement sur ce dossier

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Rétablir la vérité par respect envers les citoyens victimes de cette pollution

Suite aux importantes et préoccupantes révélations récentes et de la gravité de la situation, le groupe PLR est stupéfait et très déçu par la gestion de ce dossier par le Gouvernement et il ne peut rester silencieux. Il est de son devoir de demander des explications et d'obtenir des réponses claires et reflétant la réalité des faits. Les victimes de ce scandale sanitaire sont en droit d'obtenir et de connaître toute la vérité qui leur a été cachée.

Aujourd'hui, nous constatons que lors de la session spéciale sur le mercure en 2015, le Parlement n'a pas obtenu les réponses aux questions posées ou alors celles-ci ont été peu précises et erronées.

Interpellation N° 5.0146: apparemment la question du mercure n'est pas une nouveauté, alors est-ce que les différents services de la santé ou autres en avaient connaissance dans les années 2000? La réponse a été renvoyée à l'interpellation 5.0134.

Interpellation 5.0134 Que savaient le canton et les communes? Existe-t-il un écrit de la Lonza qui soulève le problème?

Il a été répondu qu'un tel écrit n'était pour l'heure pas connu des autorités, et qu'ils ne savaient pas quand et sous quelle forme la population avait été rendue attentive.

Peut-être qu'un rapport de la Lonza n'existe pas, en revanche, celui de M. Schnydrig, quant à lui existe depuis 1981.

De plus, la connaissance de la pollution au mercure existe depuis 1975 au-moins, puisque la CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) met en évidence la présence de mercure dans le Rhône et le Léman.

En 1976, le SPE est intervenu auprès de la Lonza et une station épuratrice qui permet de récupérer le mercure au niveau des installations de production a été mise en service. Une diminution des rejets de mercure dans les eaux du canal a été dès lors constaté.

Selon le rapport fourni au Parlement, de 1976 à 1986 des travaux de curage à l'intérieur du site industriel de la Lonza ont été entrepris en conduisant à une remobilisation du mercure. Une clarification du SPE dont la manière la Lonza gère ses matériaux excavés est en cours de clarification.

Comment peut-on aujourd'hui continuer à prétendre que l'on ignorait les faits? Comment avons-nous pu consciemment jouer avec la santé des personnes durant des années?

Pourquoi le Gouvernement a refusé de nous transmettre le rapport historique?

M. le conseiller d'Etat Melly vous prône la transparence, ce que le groupe PLR salue, mais ceci uniquement lorsque vous y êtes contraint et en cachant des éléments.

Dès lors, comment pouvons-nous encore avoir confiance en vos propos?

Le groupe PLR se permet de rappeler au Gouvernement la LIPDA, la loi sur l'information, la protection des données et l'archivage qui stipule que le citoyen bénéficie d'un véritable droit à l'information.

Le Gouvernement se réjouit de l'accord trouvé sur le financement de la dépollution, le groupe PLR ne peut partager cet enthousiasme et nos pensées se tournent vers les victimes. Cette manière de procéder du Gouvernement est totalement contraire à l'éthique qu'il se doit d'avoir envers les citoyens valaisans.

Conclusion

Nous demandons à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly :

- d'apporter toute la vérité sur ce dossier et d'investiguer sur les raisons des graves dysfonctionnements apparus au sein du DMTE.